

De CHORUS en général et des personnels des services déconcentrés en particulier

1 Qu'est ce que CHORUS ?

CHORUS est un progiciel de gestion intégrée créé par une société privée, destiné à permettre la gestion de l'intégralité des finances de l'Etat.

C'est un projet porté par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE): peu à peu, tous les ministères utiliseront CHORUS.

CHORUS étant une solution interministérielle, il ne répond pas à certains besoins spécifiques du MEN. Donc, des applications propres ont été développées, qui déversent leur paiement dans CHORUS ; par exemple Chorus ne sachant pas calculer le montant des frais de déplacement, l'application DT ULYSSE a été créée. Le principe avoué est de déplacer la charge de la saisie sur la personne qui se déplace...

2 Pourquoi CHORUS ?

L'objectif à atteindre est la certification des comptes de l'Etat par la Cour des Comptes et CHORUS permettrait une meilleure application de la LOLF et des exigences du contrôle interne comptable :

- Sécurité : l'accès à l'application est verrouillé : paramétrage, habilitations, clé et secret d'enregistrement, attribués aux agents à titre personnel. Les accès sont délivrés par l'AIFE, ce qui est sécurisé, mais manque pour le moins de réactivité quand on connaît le turn-over des agents dans les services.

- Traçabilité à 2 niveaux : d'une part, CHORUS doit, à terme, permettre de relier le paiement à son fait générateur. D'autre part, chaque saisie dans CHORUS porte le nom de l'agent qui l'a réalisée. Il est donc possible de mesurer la productivité des agents et de comptabiliser de manière précise le nombre d'actes réalisés par chacun dans CHORUS... (il y a même la date et l'heure... plus besoin de pointeuse !!)

- Maîtrise des risques : risque d'erreur d'imputation, risque de malversation, etc... Pour assurer cette maîtrise, chaque acte est réalisé par un gestionnaire, et validé par un responsable et le nom de chacun est retracé dans l'application. Pour réaliser un achat classique, par exemple une commande de livres, il faut que le gestionnaire fasse un engagement juridique

(enregistre la dette de l'Etat envers un fournisseur et consomme donc les Autorisations d'Engagement, AE), que le responsable le valide et qu'à la livraison, le service fait soit constaté ; qu'enfin la demande de paiement soit saisie par le gestionnaire et validée par le responsable, soit pas moins de 5 interventions dans l'application. (Il existe toutefois des process plus rapides en fonction des types de dépenses.) L'auto contrôle et le contrôle hiérarchique des saisies est assuré.

3 Les inquiétudes

Il ne faut pas oublier que le projet CHORUS s'inscrit dans le cadre de la RGPP... CHORUS est une application très fortement structurante pour les services académiques. L'objectif assumé est de reconcentrer la fonction financière (cf la carte comptable en EPLE) avec à la clé une forte professionnalisation des agents (le fonctionnement de CHORUS est incompatible avec des utilisateurs occasionnels, en raison de sa complexité).

Ainsi le schéma classique d'organisation dans une académie est une « plateforme » CHORUS, située au Rectorat, qui concentre la fonction financière : elle met en œuvre la dépense pour le compte des « services bénéficiaires » du Rectorat et des Inspections Académiques, qui conservent leur rôle d'ordonnateur. (Certaines grosses académies ont mis en œuvre plusieurs plateformes).

En ces temps de fermetures d'IA cela tombe bien...

De plus, un objectif quantitatif a été fixé avec CHORUS : 3000 actes par an et par agent présent sur une plateforme ! Le risque pour les académies dont la taille ne permettra pas d'atteindre cet objectif est la suppression, à terme, de la ou des plateformes académiques pour basculer vers des plateformes régionales interministérielles... On a dit RGPP ?

Stéphanie Vecchiutti

ELECTIONS DU COMITE TECHNIQUE

PARITAIRE SPECIAL : votez !

Pour la défense de vos emplois, de vos carrières et le maintien d'un réel service public : VOTEZ FSU !

Les services académiques (IA et rectorats) font l'objet d'une attaque sans précédent.

Nous refuserons donc que ces CTPS soient un instrument d'accomplissement de la casse des services académiques à la mode RGPP.

Le CTPS a vocation à s'exprimer sur les questions d'ordre collectif spécifiques aux services académiques (I.A., Rectorat).

Nous y défendrons :

- un service public de proximité,
- l'égalité de traitement entre tous les agents,
- une politique indemnitaire d'une totale transparence
- un plan de titularisation pour les contractuels.

Défendre les établissements et les personnels !

L'un des « avantages collatéraux » de l'organisation régulière d'élections professionnelles, c'est qu'elle amène l'administration à communiquer des éléments autrement classés « top secret ».

Le renouvellement des CTP⁽¹⁾ et CCP⁽²⁾ du SCEREN donne en effet l'occasion d'analyser des chiffres jusque là « Confidential défense » : postes gelés ou vacants, nombre de personnels non titulaires...

La réalité de la carte budgétaire du réseau explique la discrétion de violette antérieure...

Effectifs : le grand bond en... arrière !

Le nombre d'électeurs passe de 2536 en 2004 à 2268 en 2007 (- 88), puis à 1907 en 2010 (- 361 !!!). Cet effondrement traduit à la fois la contraction continue de la carte budgétaire, culminant – si on peut dire – par la suppression de 102 postes au premier janvier 2010, et la diminution du nombre de personnels mis à disposition par les collectivités territoriales, les IA ou rectorats (350 en 2004, 230 en 2007, 116 en 2010). Quelques établissements ont encore des effectifs supérieurs à leur plafond d'emploi, le record du genre étant détenu par le CRDP de Poitiers : 130 électeurs pour un effectif théorique de... 61 !

Le gel de postes : double peine pour les équipes.

Comme si les suppressions de postes et la réduction de nombre de Mis à disposition ne suffisaient pas, les directions de CRDP ne pourvoient pas les postes disponibles, affaiblissant ainsi encore plus leurs équipes.

Sur l'ensemble du réseau, 97 postes sont aujourd'hui vacants.

Au tableau d'honneur : les CRDP de Grenoble (14 postes vacants), Rouen (9), Caen et Limoges (8) qui gèlent entre 16 et 20% de leur dotation théorique.

Le CNDP venant de restituer au ministère 82 postes, il semble presque exemplaire avec ses 5 postes gelés.

Le grand secret : les Agents non titulaires

A l'issue du protocole Sapin de résorption de la précarité, le SCEREN employait 207 contractuels.



En novembre 2009, l'administration avançait le chiffre de 309 électeurs pour la CCP des personnels non titulaires, mais en février 2010, ce seront bel et bien 368 ANT qui éliront leurs représentants (soit 18% de

la carte budgétaire théorique du réseau, et 21% des effectifs réels).

Le recours systématique au travail précaire devient bien LE mode de management du réseau, l'explosion de nombre de contractuels (CDD ou CDI) visant à contrebalancer le recul des effectifs de toutes les autres filières (ATOS du CNDP : - 22 ; Bibliothèque et documentation : - 14 ; Enseignants : - 29 ; PTO : - 113 – dans le cadre du Plan d'Accompagnement Social du CNDP- . La filière ITRF marque une exception (+ 28) aujourd'hui révolue, puisque l'ouverture de concours ne semble plus d'actualité dans le réseau)

Grands mots... et mauvais remèdes !

Suppressions et gels de postes, précarisation en hausse: cette politique ne pouvant s'exhiber telle quelle, se pare des plumes de la « modernisation », de la « réorganisation », de la « restructuration » et pour tout dire de la « refondation ».

Derrière ces aimables vocables, il s'agit en fait d'imposer aux personnels et aux équipes mobilité et polyvalence accrues, fusion de services, abandon ou externalisation de missions jugées peu ou pas rentables, mettant en danger le service de proximité de documentation pédagogique, et en premier lieu ses établissements les plus fragiles, les CDDP.

A l'occasion des prochaines élections, la FSU et le SNASUB affirmeront qu'il ne peut y avoir de renouveau du réseau sans les personnels, et a fortiori contre eux !

Documentation : Elections professionnelles du SCEREN

SCEREN : Services Culture Edition Ressources pour l'Education Nationale : le réseau constitué par le CNDP et les CRDP

(1) Comités Techniques Paritaires : un pour chaque CRDP, un pour le CNDP et un commun aux uns et à l'autre

(2) Commissions Consultatives des Personnels ; une pour les ATOS du CNDP, une pour les enseignants, une pour les ITRF, une pour les PTO et deux qui concernent plus spécialement le SNASUB : les personnels non titulaires et les personnels de bibliothèque et documentation.



Etablissements publics nationaux

Etablissements Publics Nationaux du ministère de l'Education nationale : régime sec pour tous ! Mobilisation partout !

Les EPN du Ministère (SCEREN, ONISEP, CNED...) sont tous soumis à la même diète sévère de la part du Ministère : stagnation ou baisse des subventions, augmentation des cotisations de pension civile grevant les budgets, suppressions de postes (116 en 2010).

Comme si cela ne suffisait pas, la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite qui ne s'appliquait pas aux opérateurs de l'état entre en vigueur cette année dans ces établissements.

De surcroît, les EPN sont sommés par la tutelle de rétablir leur équilibre financier dès le prochain exercice.

Quelques économies sont ainsi projetées, par exemple par la mutualisation des moyens des services audio visuels ou des services généraux (gardiennage, entretien, maintenance...) du CNED et du CNDP, tous deux sis à Chasseneuil du Poitou.

Mais il ne fait aucun doute que la variable d'ajustement sera une fois de plus la masse salariale : les gels de postes massifs (d'ores et déjà une centaine dans le réseau des CRDP), les non renouvellements de contrats sont à l'ordre du jour. Certains chefs d'établissement évoquent même des licenciements.

L'heure est donc à la constitution d'un vaste front de défense des établissements, des personnels et des corps. Les collègues des instituts et du siège du CNED montrent la voie !

SDI

L'intersyndicale représentant les personnels informaticiens a été reçue mercredi 10 mars 2010 de 10h à 12h30 au ministère.

Cette entrevue avait été demandée par l'intersyndicale pour connaître les réponses du ministère aux revendications du personnel portée par l'intersyndicale.

En préalable, le chef de service du STSI nous a précisé que la réunion avait pour objet de présenter à l'intersyndicale les décisions du ministère suite au COPIL conclusif du 5 février et qu'il ne s'agissait pas d'une négociation, n'ayant pas mandat pour cela.

A notre demande de retrait du SDI : le chef de service du STSI nous répond que le secrétaire général du ministère a pris la décision de publier et mettre en œuvre le SDI. Il ajoute que la version définitive du SDI prend en compte les remontées institutionnelles faites par les autorités académiques.

A notre revendication d'arrêt des restructurations : le chef du STSI indique que pour le ministère il ne s'agit pas d'une question nationale mais que les restructurations relèvent d'une dynamique académique, et que le SDI sera décliné en schémas académiques.

A notre exigence de maintien des emplois et des missions, le ministère répond qu'il n'a pas de réponse positive à cette revendication :

- les redéploiements dans le cadre du SDI se poursuivront ;
- les services informatiques ne seront pas épargnés par les suppressions d'emploi dans le cadre de la RGPP.

Sur le maintien de l'informatique de proximité, le ministère nous dit avoir procédé à une clarification dans la version définitive du SDI pour les ADSI et l'assistance et que ces clarifications vont dans le sens des attentes.

Sur ce point, le personnel et l'intersyndicale jugeront sur pièce : le ministère doit publier le SDI dans les prochains jours...

En tout état de cause, l'intersyndicale qui s'est réunie à l'issue de l'entrevue constate que le ministère persiste dans son refus de prendre en compte nos revendications.

L'intersyndicale :

- appelle le personnel à se réunir en assemblée générale dans les tous prochains jours.
- propose une manifestation nationale devant les locaux du ministère le 30 mars, et soumet cette proposition à la discussion des AG.

*Snptes-Unsa Spaseen-Fo Snasub-Fsu
Sgen-Cfdt Un Sgpen-Cgt*

Pour le retrait du SDI

Les informaticiens des services déconcentrés vent debout contre le Schéma directeur des infrastructures

Depuis plusieurs mois, le personnel informaticien des services déconcentrés de l'Education Nationale, avec l'intersyndicale SNASUB- FSU, SNPTES-UNSA, SGPEN-CGT, SGEN-CFDT, SPASEEN-FO*, se battent contre le « **Schéma Destructeur de l'Informatique** », ou officiellement **Schéma Directeur des Infrastructures**.

Nous sommes indignés de la mise en place d'un tel projet qui prône mutualisation, externalisation et redéploiements d'emplois dans le contexte de la RGPP.

actions, nombreuses et originales, se sont pourtant multipliées durant ces derniers mois sur les sites académiques.

Le 9 juin reçus par le Conseiller Social, qui de nouveau nous a apporté les mêmes non-réponses :

- 150 redéploiements de postes qui se feraient sur la base de la mobilité choisie (aucun engagement lié aux suppressions de poste dans le cadre de la RGPP) ;
- un bilan d'étape qui serait fait en 2012 sur le SDI, avec évaluation, démarche qualité avec enquête auprès des usagers ;
- une étude de la charge de travail et enquête auprès des ressources humaines serait également effectuée.

Mais rien sur le retrait du SDI et nos autres revendications, visiblement là comme ailleurs le passage en force est de rigueur.

Nous sommes indignés d'un tel mépris et nous avons décidé de déposer des préavis de grève permettant à chaque académie de s'inscrire dans la grève au moment le plus opportun dans la période du 25 juin au 7 juillet.

Il appartient au Ministre de nous recevoir rapidement, de retirer le projet, de relancer une négociation sur un tout autre projet.

Nous nous adressons à l'ensemble des usagers de l'Education Nationale pour expliquer les conséquences de la mise à mort de l'Informatique de proximité et ses conséquences en chaîne : accélération de la disparition des services déconcentrés, privatisation des applications et de la gestion avec transfert de données sensibles à des officines privées parfois délocalisées hors de France, bugs en séries comme avec CHORUS, transfert de la gestion aux personnels (exemple : saisie des frais de déplacements). Toute la communauté scolaire est concernée.

Arlette Lemaire

L'intersyndicale a porté au MEN, où elle a été reçue plusieurs fois, les revendications unitaires :

- le retrait du schéma directeur des infrastructures (SDI),
- l'arrêt des restructurations de services
- l'arrêt des redéploiements et suppressions de postes,
- le maintien d'une informatique de proximité

Et notamment le 30 mars où plus de 90% des informaticiens étaient en grève et où devant le MEN à Paris plus de 150 collègues étaient venus accompagner la délégation reçue. Le chef du STSI, nous « réexpliquait » à nouveau le projet et nous disait que toute décision « politique » lui échappait.

*FO est sortie (provisoirement ?) de l'Intersyndicale, mais appelle de son côté à la grève.



Les



Programmation des suppressions de postes de 2011 à 2013 !

Depuis quelques mois, le ministère de l'Éducation nationale a entamé une procédure avec chaque autorité académique pour supprimer des postes. Jusqu'à présent, le Ministère définissait le nombre de postes par académie à l'aide de l'outil SERACA qui est une application informatique de recensement quantitatif et qualitatif des moyens en emplois et en personnels des services académiques. Il classe les académies qui peuvent être en sur-dotation ou sous-dotation. C'est à partir de cet outil, hors situations particulières, que le ministère annonçait le nombre de postes supprimés chaque année en puisant dans les académies « *sur dotées* », selon les critères officiels.

Un plan social

Désormais, la démarche est partiellement inversée puisque les académies devront remonter au ministère leurs propositions de suppressions. Il a ainsi établi des documents envoyés début mai 2010 à chaque rectorat et chaque Inspection académique afin qu'elles élaborent leurs « *plans sociaux* ».

Le « *schéma d'emplois 2011-2013* » est un document daté du 5 mai 2010 envoyé aux rectorats pour anticiper un plan triennal. La démarche des autorités ministérielles est nouvelle dans la mesure où elles associent de façon plus étroite les autorités académiques dans cette politique. Les normes SERACA ne seraient plus pris en compte seuls puisque « *l'identification des gisements [de postes à supprimer, NDLR] doit se faire indépendamment des situations de sur ou sous-dotation* » qui « *seront pris en compte ultérieurement* » ! Chaque recteur devait constituer autour de lui et de ses secrétaires généraux « *une équipe rapprochée à même de mener ces travaux* ». Le document précise : « *il n'existe pas d'objectifs d'économie défini a priori par 'levier et par académie'* ».

Par levier, il faut entendre le regroupement des structures, l'ouverture du vivier de remplacement ainsi que la disparition pure et simple de personnels administratifs... La suppression de postes d'employés de bureau serait en soi une disposition ! En tout, ce sont 13 leviers recensés dans 13 fiches qui complètent le document « *Le schéma d'emplois 2011-2013* ».

Celles qui intéressent directement les personnels administratifs sont les fiches 7 (Secondaire : Fermer les petits établissements) et 13 (Renforcement de l'efficacité des emplois administratifs dans les services déconcentrés et dans les EPLE).

Fermer les petits établissements...

Sans donner un chiffre-couperet en dessous duquel il faudrait fermer des établissements, la fiche 7 envisage justement que ce soient les autorités académiques qui choisissent leurs propres critères pour fermer des petits établissements. La fiche se termine par un volet « *Evolution du réseau des établissements* » qui doit remonter au ministère avec une « *proposition de gains proposés en emplois (par catégorie d'emplois : administratifs, encadrement, enseignants, éducation, ...)* »

...et «renforcer l'efficacité des emplois administratifs»

La fiche 13 fait le constat que la réforme des retraites a diminué le nombre de départs, 745 contre 877 prévus en 2009. Aussi, les autorités académiques ne peuvent plus vraiment s'appuyer sur les départs en retraites pour supprimer des postes. Ceci implique une gestion du personnel plus difficile avec risque de tension dans les académies par la multiplication de mesure de cartes scolaires.

Conclusion : « *de nombreuses académies ont souhaité répartir les suppressions d'emplois entre les programmes 141 et 214* », c'est-à-dire entre les budgets consacrés aux établissements scolaires et ceux consacrés aux IA et rectorats. Précisons que, théoriquement, les postes supprimés ne devaient concerner que les Services déconcentrés.

La fiche se termine par le volet à remonter au ministère qui indique « *Détail annuel et par dispositif des gains proposés en emplois* » avec un tableau dans lequel chaque autorité académique doit préciser par année (2010, 2011, 2012, 2013) le nombre global de postes concernés pour les IA et rectorat d'une part, et pour les établissements scolaires d'autre part.

On sait que des décisions devaient être prises le 15 juin dernier et qu'un « *schéma d'emploi 2011-2013* » devait être réalisé au plan national. Le retour des informations aux recteurs devant se produire après le 15 juin. Cependant, rien n'a filtré jusqu'à présent.

La grève exemplaire des informaticiens contre le projet de Schéma directeur des infrastructures a marqué le premier semestre 2010.



19 octobre : Elections
aux **CTP des DDI**
pour les personnels
de Jeunesse et Sports :
votez FSU !

Rapport 2010 de IGAENR

(Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche)

Ça fait quand même du bien !

En juillet dernier, l'IGAENR a remis son rapport annuel sur la préparation de la rentrée. Elle attire l'attention, de manière jusque là inédite de la part de ce corps, sur les dangers que font courir au système éducatif les suppressions massives d'emplois.

Des personnels sous tension

Le rapport affirme que « *la tension dans les services administratifs, en particulier les services départementaux, est très sous estimée par l'administration centrale du ministère* ». Et plus loin : « *S'ils sont moins visibles que les équipes enseignantes, les services administratifs n'en constituent pas moins un rouage essentiel du fonctionnement du système éducatif dont la technicité et les capacités d'adaptation sont sollicitées au-delà du raisonnable* ». « *Ce fonctionnement les expose à un niveau de risque qui ne peut plus être méconnu* ». Le texte note l'inquiétude des personnels face aux effets des suppressions d'emplois, soulignant que « *cette situation provoque stress et découragement ; certains personnels sont en difficulté psychologique, voire en souffrance* ». On y lit encore ceci : « *La préparation de la rentrée 2010 fait apparaître de plus en plus nettement une certaine fragilisation des services académiques, alors que dans les prochaines années, notamment pour la mise en œuvre du schéma d'emplois 2011-2013, la mobilisation et le savoir faire de cette administration vont être de plus en plus nécessaires* ».

Un service moins bien rendu

Le rapport insiste sur la situation particulière des IA, où s'opèrent la majorité des suppressions d'emplois : « *Les IA de taille moyenne vont maigrir au point d'atteindre un seuil de fiabilité par rapport à leurs missions actuelles* ». Avec un humour désabusé, il note même que si certaines IA ne subissent aucune suppression en 2010, « *c'est qu'elles sont devenues trop petites pour qu'on y supprime encore des emplois* ».

L'inspection générale insiste sur l'impact que les suppressions cumulées depuis 6 ans finissent par avoir « *sur les conditions de travail et le moral des personnels concernés, ainsi que sur le type de service rendu (souligné par l'IG) aux usagers et aux personnels* ». Elle dit qu'il s'agit « *d'une question centrale à laquelle le ministère évite de répondre, laissant chaque recteur organiser ses services régionaux et départementaux* ».

Le texte évoque les mutualisations de services (entre IA, entre rectorat et IA) que les recteurs ont mis en place pour tenter de pallier les effets des suppressions. Il y voit un aspect positif : l'harmonisation des pratiques départementales et une professionnalisation accrue des agents.

Mais cela n'en compense pas à ses yeux l'aspect négatif, qui est « *que cet ensemble d'opérations de mutualisation ne dessine rien qui ait véritablement du sens concernant le rôle des services départementaux* ».

S'agissant de la déconcentration, le rapport relève « *les limites d'un pilotage et d'une gestion académiques autonomes dans un contexte de contraintes (budgétaires) de plus en plus fortes* ». Certains secrétaires généraux d'académie se demandent même quel est l'intérêt d'attribuer aux académies des budgets dont il est clair qu'ils ne permettront pas de couvrir les dépenses incompressibles.

Au passage, le rapport pointe les graves dysfonctionnements de CHORUS qui ont entraîné des retards de paiement et une surcharge de travail considérables, ainsi que le malaise des personnels chargés de sa mise en œuvre.

Quelques commentaires

Ce rapport valide rétrospectivement bon nombre d'analyses que le SNASUB a publiées depuis plusieurs années et, compte tenu d'où il émane, nous ne pouvons que nous en réjouir. Il nous suggère deux commentaires.

En premier lieu, il est rassurant de constater que, au-delà des divergences que nous pouvons avoir avec eux, un certain nombre de hauts fonctionnaires conservent un attachement certain au service public et souhaitent qu'il puisse disposer des moyens d'assurer ses missions.

En second lieu, il met en lumière le caractère pitoyable et honteux du protocole d'accord qu'A&I a cru devoir signer avec le ministre de l'Éducation, qui entérinait 1600 suppressions d'emplois administratifs sur trois ans.

Philippe Rampon



L'Administration de l'Education Nationale en voie de disparition

Dégâts de la RGPP : suppressions d'emplois, individualisation des rémunérations

Depuis 2004 les services déconcentrés et particulièrement les services départementaux ont payé un lourd tribut à la RGPP avec la perte d'environ 5600 emplois entre 2004 et 2010 et les effets sont dévastateurs.

Qui peut croire que perdre environ 1/3 des effectifs peut ne pas avoir de conséquence sur les missions de service public ? Le fait de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux (imposé depuis cette année, également, aux opérateurs publics comme CNDP, ONISEP, CNOUS, CNED...) se traduit par des dégradations très importantes des conditions de travail, et des missions.

La signature d'AI-UNSA pour la mise en place de la prime au mérite en échange de la suppression de 1700 emplois (dont les 600 prévus au budget 2011) est inadmissible : elle cautionne les coupes et accentue délibérément la mise en concurrence entre collègues déjà touchés par l'évaluation.

La dissolution des Inspections académiques de chef lieu d'académie est en route (5 en cours, avec parfois le CRDP)*, mais le projet de mutualisation interacadémique promet d'autres « suppressions réorganisation », la mise en place contestée unitairement du Schéma Directeur des Infrastructures qui a cassé les CDTI et qui s'attaque aux centres académiques le confirme.

Chorus et les différentes applications qui y sont attachées ont montré que le transfert au privé est en route et que cela ne marche pas : les missions de service public ne sont parfois plus assurées (paiement des bourses, des factures, sans parler des frais de déplacement...). Au bout du compte les usagers trinquent, mais aussi très largement les personnels qui souffrent de la masse de travail, des réclamations justifiées qu'ils ne peuvent pas régler et de la pression de plus en plus forte de la hiérarchie.

Souffrance au travail

La souffrance au travail, l'atteinte à la dignité n'ont jamais été aussi forts et pourtant on connaît le grand sens du service public des collègues et leur abnégation. D'ailleurs l'analyse que nous portons depuis longtemps est celle décrite par l'IGAEN dans son rapport n° 2010-095, avec des termes similaires aux nôtres (cf. le site du SNASUB, voir pages 15 à 18 et 25 à 28 notamment), cela ne nous rassure pas sur l'avenir du Service Public d'Education.

Chaque recteur pilote comme il veut ou peut la répartition des tâches entre IA et rectorat, l'important étant de rendre le plus de postes possible, et de faire semblant que tout peut continuer à se faire... juste avant que tout le système ne s'effondre.

La loi de mobilité est désormais là pour déplacer ou « s'occuper » de ceux dont on n'a plus besoin !!!

Comment pouvoir encore travailler en équipe, le nez dans le guidon ? Les collègues font ce qu'ils peuvent et au-delà, sous la pression constante, dans un climat délétère où l'autoritarisme se développe, chacun vivant dans l'instabilité permanente (si chère à Parisot). Toutes les catégories sont en souffrance : les C bien entendu car au bout de la chaîne, les cadres intermédiaires obligés de mettre en place des méthodes de management contraires à l'esprit et aux besoins du service public, et dont les conséquences sont visibles sur le bulletin de salaire.

Le devenir des services déconcentrés

On peut penser qu'à très court terme les services départementaux de l'EN -auparavant trop gros mais désormais squelettiques- pourront être à leur tour absorbés par les DDI des préfectures (après la Jeunesse et les Sports). De même que les rectorats pourraient se fondre, tout comme les ex-DRJS, dans des Directions régionales interministérielles.

Que deviendront les missions spécifiques?

Déterminés pour gagner

Ensemble nous devons nous battre pour défendre le Service public et exiger que l'administration de l'Education Nationale demeure publique et gérée par des fonctionnaires.

Il faut obtenir les moyens nécessaires à nos missions, le respect de nos statuts, une revalorisation et une requalification des emplois.

Le SNASUB continuera à prendre toute sa place dans ce combat.

*Poitiers, Limoges, Toulouse, Nancy, Nice(PLF 2011, p. 313).



Mutualisations : en avant toute !!!

Une délégation du SNASUB (J. Aurigny, A. Lemaire, B. Leveder) a été reçue à sa demande, dans un cadre informel, par le chef du SAAM, Eric Becque et une des ses collaboratrices, pour discuter des projets de décrets relatif aux mutualisations des services déconcentrés (Inspections académiques et Rectorats).

Côté administration, il y a le souci de déconnecter la problématique de modernisation, et donc ces projets de décrets (projet ministériel, non encore porté par le gouvernement ou le pouvoir législatif à cette étape) du contexte politique de refonte de l'Etat (RGPP) et d'austérité. Bref, il ne faudrait pas y voir malice... Il s'agit d'opérations à réaliser par exemple à la faveur d'opérations immobilières (faites dans le souci d'améliorer les conditions de travail, mais aussi pour raisons budgétaires -on ne se gausse pas, c'est un sujet sérieux !)

Dont acte, il reste qu'une évolution réglementaire ne peut s'apprécier que de manière dynamique et dans un contexte qui fixe en pratique son opportunité, ou l'opportunité de sa mise en application. C'est ce que nous avons expliqué. D'abord de manière abstraite, puis plus illustrative (les exemples de mutualisations de services à vocation académique ne manquent pas, ni dans les IA, ni dans les Rectorats qui ont accueilli des missions préalablement donnés aux IA). Sans écarter a priori et définitivement l'idée de mutualisation, nous avons avancé que cela ne pouvait s'envisager sur fond de suppressions d'emplois car au contraire, l'effort nécessitait davantage de travail humain, en amont et dans la phase opérationnelle.

Au fur et à mesure de l'audience, la substantifique moelle du projet est apparue : il s'agit seulement de permettre, sans toutefois automatiser quoi que ce soit, la fusion des services des IA avec les rectorats, dès lors que celles-ci sont dans les mêmes villes (élégamment appelées IA-sièges de Rectorats) tout en respectant soi-disant les prérogatives de chacun. 5 projets sont déjà prévus ou en cours (cf. PLF 2011) : Poitiers, Toulouse, Nancy, Limoges et Nice. Parfois on y ajoute le CRDP... D'autres vont suivre rapidement.

Mais le projet va plus loin, nous avons d'ailleurs fait remarquer que la rédaction « chacun des IA-DSDEN concernés » ouvrait des souplesses réglementaires dépassant de fait le seul département « siège de rectorat ». Puis de dire que, si le souci était seulement de permettre une mutualisation, la modification réglementaire proposée était alors trop ambitieuse. Leur souci étant, finalement, de permettre de transférer des compétences propres aux IA vers les rectorats (eh oui, tout n'est pas dans tout) sans spolier les IA-DSDEN.

Le fait de mentionner la mutualisation interacadémique n'est pas fait pour nous rassurer, même si l'on nous répond que cela concerne uniquement le SIEC actuel (mais alors il fonctionnait sans base légale). A qui fera-t-on croire cela ?

En fait, la discussion avançant, il est apparu que, probablement, il s'agit surtout de prévoir tous les cas de figure, sans doute pour l'essentiel déjà réalisé dans les académies, aucune n'ayant réalisé sa « modernisation » de la même manière, cédant peut-être un peu trop à l'empirisme.

La connaissance et l'étude de toutes les mutualisations, réorganisations, suppressions de services opérées ces dernières années dans les académies sont indispensables pour comprendre l'étendue de ce qui est en train de se mettre en place, le SDI d'ailleurs contribue allégrement hélas à cela, toutes les nouvelles applications SIRHEN, OCEAN, CHOREGIE sont faites pour y répondre.

L'étude des annuaires académiques en ligne montre en effet que les situations sont désormais très éclatées.

L'unité de l'administration de l'Education Nationale est menacée dans son existence, mais aussi dans la répartition géographique et administrative des missions qui resteront, en fait l'usager n'aura pas un service identique d'une académie à l'autre.

Ceci constitue un axe de travail important de la Commission « Services » du SNASUB pour cette année.

Bruno Leveder, Arlette Lemaire



Les personnels du CNED entre désarroi et inquiétude

Qu'elle est dure, la rentrée 2010, au CNED... !!
L'étude de la situation de l'établissement réalisée en 2008 par un cabinet de consultants, avait laissé le personnel sur ses gardes : 96 chantiers regroupés en 20 projets devaient donner une structure efficace et permettre la mise en place d'une stratégie innovante et performante.
L'organisation des services allait être complètement transformée, la structure géographique abandonnée au profit d'une structure fonctionnelle à cheval sur plusieurs sites.

Bilan

En cette rentrée 2010, le personnel découvre la mise en place de 8 directions métiers, sans qu'il y ait vraiment eu réflexion ni même d'expérimentation sur de nouvelles procédures et sur la façon de travailler ensemble.
On ne sait plus à qui s'adresser pour des actes de la vie professionnelle courante :

- « A qui demander et faire signer un ordre de mission ? »
- « Qui doit-on faire venir pour telle réunion ? »
- « Comment demander une inspection ? »
- « Qui sait où est basé le « n-1 » ? (terminologie qui doit faire « moderne » pour désigner un adjoint).

Bien entendu, cette restructuration s'inscrit dans le cadre de la célèbre « suppression d'un poste sur deux ».
Concrètement, la nouvelle organisation se met en place avec une annonce à tous les services financiers, comptables, DRH, imprimerie des instituts qu'ils sont mutualisés (ces tâches seront faites sur un même site par moins de personnes au lieu d'être réalisées sur chaque site donc au plus proche des besoins) et une convocation brutale et individuelle pour informer certains « qu'ils n'ont pas leur place sur le schéma prévu ».

Quand procéder à de telles manœuvres ? Mais bien sûr, en pleine période de rentrée scolaire... au moment même où toutes les énergies devraient converger vers le bon accueil

des inscrits... au moment également où il serait temps de construire un Enseignement Numérique de Travail digne de ce nom, chantier sur lequel toutes les académies travaillent tandis que le CNED ne cesse de prendre du retard.
Comme les rectorats, soumis eux aussi à la RGPP, reprennent une partie des postes des « mis à disposition » travaillant au CNED, les forces humaines manquent, en particulier sur les sites réservés au public scolaire toujours plus nombreux.
Enfin les suppressions de postes d'enseignants (et modifications notoires de calendrier) et de personnel administratif rendent les concours moins attractifs et impliquent la diminution des inscriptions de ces préparations au CNED.

Malgré ces difficultés, les personnels de l'établissement font le maximum pour assurer aux inscrits les cours et services de qualité qu'ils sont en droit d'attendre et défendent vigoureusement le cœur de leur métier.
C'est dans cette conjoncture que, lors d'une réunion avec les délégués du personnel le 5 novembre, le Recteur du CNED s'appuyant sur une lettre du premier ministre a annoncé la fermeture de sites de l'établissement.
Alors que le maillage du territoire constitue une grande force du CNED et un atout majeur pour son développement (partenariats envisageables avec les départements, les régions et les académies pour la formation), l'établissement voit donc son avenir sacrifié et son personnel voué aux incertitudes d'un reclassement difficile.

Plus que jamais la FSU se mobilise pour défendre le service public et l'ensemble des personnels confrontés à une restructuration sans précédent.

Abdel Moulehiawy

Sombre avenir pour le CNED et ses personnels : grève le 30 novembre

Après une étude confiée à grands frais à un cabinet d'audit, le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) est « en voie de modernisation ».

Sa structure hiérarchique et géographique est cassée et remplacée par 8 directions « intersites ».

Les plans « marketing » se multiplient et les agents ne savent plus de qui ils dépendent et quelle est leur mission. La fermeture de certains sites est annoncée.

Pourtant, depuis sa création le CNED, service public d'enseignement à distance, a rempli une mission irremplaçable de formation et d'accès aux diplômes et aux qualifications auprès de milliers de jeunes ou d'adultes, qui ne pouvaient, pour différentes raisons, suivre un enseignement « présentiel » (maladie, éloignement d'un

centre universitaire, absence de formation proche, activité professionnelle...).

Le personnel, qui, dans des conditions de plus en plus difficiles dues aux restrictions budgétaires et à un désengagement de l'Etat, répond aux demandes des inscrits, est mobilisé pour s'opposer au démantèlement annoncé du CNED.

A l'occasion de l'annonce d'un nouveau plan numérique, Luc Chatel a d'ailleurs traité avec le plus grand mépris leur travail, caricaturant les services offerts aux usagers, et oubliant la dimension humaine de l'enseignement à distance au profit d'un virtuel, déjà utilisé et développé, dont on mesure bien, pour lui, l'avantage... en terme de postes !

La FSU appelle les personnels du CNED à la grève le mardi 30 novembre, jour du Conseil d'Administration du Centre.

Communiqué de presse FSU
Les Lilas, le 29 novembre 2010